

13.01.2009 - 09:55 Uhr

170 licenciements en Suisse chez GF Agie Charmilles - Les Employés Suisse exigent l'implication des employés avant la bourse

Zürich (ots) -

Les Employés Suisse ont été informé le 12 janvier, avant les représentants du personnel et les premier concernés, des sérieuses mesures de restructuration décidées par le groupe GF Agie Charmilles dans le monde et en Suisse en particulier.

En qualité de partenaire social principal de la métallurgie en Suisse, les Employés Suisse regrettent à la forme que, en raison d'une interprétation très contestable de la législation boursière, les représentants des employés n'aient pas été informés plus tôt et en particulier avant les associations d'employés et syndicats. Eu égard aux dégâts considérables dont la bourse est elle-même responsable à l'échelle planétaire, il est consternant que les employés se voient encore opposer des règles qui ont démontré leur inefficacité, voir leur toxicité.

Sur le fond, les Employés Suisse sont particulièrement inquiets des mesures radicales prises par GF Agie Charmilles dont l'exemple risque de faire tache d'huile. En particulier, ils regrettent que cette entreprise recoure à des licenciements très substantiels sans envisager d'abord de recourir au chômage partiel et laisser aux représentants des travailleurs, association d'employés et syndicats proposer des mesures originales qui sont vitales pour qu'une dégradation de l'emploi en Suisse ne mette pas la classe moyenne dans une situation durablement critique.

Les Employés Suisse en appellent enfin à une collaboration étroite de tous les partenaires sociaux, autorités politiques et responsables des services cantonaux de l'emploi pour trouver les solutions créatives et durables tout en renforçant le partenariat social.

Les Employés Suisse sont l'organisation des employés la plus importante des branches MEM (industrie des machines, des équipements électriques et des métaux) et Chimie/Pharmacie. Environ 25 000 employés y adhèrent. Les Employés Suisse sont nés de la fusion des deux associations Employés affiliés VSAM (MEM, fondée en 1918) et VSAC (Chimie, fondée en 1993).

Contact:

Pierre Serge Heger, conseiller juridique des Employés Suisse en droit du travail et droit européen, 079 230 51 15; pierre.heger@employes.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006251/100576039> abgerufen werden.